



INFO PARENTS

NOUVEAUTE 2012 Inscription accueil de loisirs Les Bruyères

Madame, Monsieur,

A la demande de la DDCSPP (ex direction jeunesse et sport) nous devons revoir notre système d'inscription au centre de loisirs.

A partir du **mercredi 11 janvier** nous vous demandons d'inscrire au préalable les enfants afin de mieux connaître nos effectifs et de ne pas dépasser nos capacités d'accueil (55 enfants de moins de 6 ans...).

Il faudra signaler à l'animateur les jours de venue de votre enfant au plus tard le mercredi soir qui précède le jour de fréquentation (par exemple le mercredi 11 janvier pour le mercredi 18 janvier).

Vous pouvez nous indiquer plusieurs mercredis à suivre si vous êtes sûrs que votre enfant viendra ces jours là (par exemple tous les mercredis de janvier...).

L'inscription ne deviendra définitive qu'avec le règlement (chèque ou espèces, chèques vacances, tickets cr-cesu).

Il ne pourra pas y avoir de « désinscription » et de remboursement (sauf raison médicale avec justificatif du médecin) si l'enfant ne vient pas (délais trop courts et lourdeurs de gestion des inscriptions...).

L'enfant peut venir à la journée, à la demie journée (matin ou après-midi) avec ou sans repas.

Si l'enfant n'est pas inscrit au préalable et que nos capacités sont atteintes nous risquons de refuser votre enfant.

Nous vous remercions pour votre compréhension et **vous souhaitons nos meilleurs vœux pour cette année pleine de nouveautés et de changements !**

Mr JOLY Rémy
Directeur